



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) que :

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a annoncé le 9 novembre 2020 que la région sociosanitaire de l'Estrie passe au palier d'alerte maximale (**rouge**). La Santé publique a procédé à ce changement en raison de l'évolution de la situation épidémiologique.

L'**arrêté n° 2020-074** du ministre de la Santé et des Services sociaux pris en date du 2 octobre 2020, prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit **remplacée par une consultation écrite** sur les territoires situés en zone **rouge** (niveau 4 - alerte maximale).

La MRC a publié un avis le 30 septembre dernier portant sur l'assemblée de consultation publique sur le **Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook 2021-2027**, adopté par le Conseil de la MRC de Coaticook, le 20 mai 2020 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2).

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir les informations nécessaires à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027, ainsi que de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Celle-ci était déjà prévue à l'aide d'un moyen technologique. Il n'y a donc pas de changement.

RAPPEL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Date : Mardi 17 novembre 2020
Heure : 19 h
Lieu : en raison de la pandémie, celle-ci se tiendra via la plate-forme **Zoom**
(note : les détails seront envoyés aux participants ultérieurement)

Inscription préalable **obligatoire** en ligne (<https://forms.gle/H2LhUB2EmsbxFhRV7>)
ou par téléphone 819-849-9166

Fait à Coaticook, ce 11 novembre 2020.

Nancy Bilodeau, OMA
Greffière
Secrétaire-trésorière adjointe

Note

Cet avis public vaut également pour les 12 municipalités de la MRC et particulièrement pour Coaticook et Waterville au sens de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).